

Conditions générales de diffusion

- Service de dépôt uniquement réservé au particulier.
- Votre véhicule doit rentrer dans la catégorie de véhicule typé sport de part sa motorisation et ou son équipement et mentionner les éléments suivants : marques, modèles/ type et variante si nécessaire (d'après le décret n° 2000-576 du 28 juin 2000).
- Votre annonce peut se voir refuser la diffusion si le véhicule proprement dit est identique ou similaire à un véhicule proposé à la vente par la société speedest.
- Toute annonce semblant suspect au dire et propos injurieux ou qui ne soit pas en adéquation avec le véhicule proposé se verra refusé la mise en ligne.
- Votre annonce sera diffusée pour une durée de 2mois avec possibilité de renouvellement
- Les annonces doivent obligatoirement être rédigées en français (loi n°94-345 du 4 août 1994). Lorsqu'un terme étranger ne peut trouver son équivalent en français, il doit être circonscrit d'une manière assez précise pour ne pas induire en erreur l'utilisateur du site.
- L'annonce d'un véhicule à vendre doit être mise en vente avec un descriptif exact en précisant les coordonnées du vendeur ainsi que son département de résidence
- Dans le cas d'une insertion de photo, celle-ci doit représenter le bien à vendre et ne peut être utilisée pour illustrer plusieurs annonces.
- Le texte de l'annonce doit impérativement décrire le produit/bien/objet de l'annonce. Les annonces contenant un texte généraliste du type «nombreux produits à vendre dans notre magasin» ne sont pas acceptées. De plus, il n'est pas permis de faire la promotion d'un service.
- Service de dépôts à but non lucratif, speedest décline toute responsabilité en cas d'éventuel vis caché et/ou soucis d'ordre mécanique rencontré avec un véhicule vu dans la rubrique "véhicules d'occasion entre particuliers", toute responsabilité ou dire sous la personne dépositaire de l'annonce
- Il est interdit :
 - de proposer plusieurs véhicules à vendre dans la même annonce
 - d'insérer une même annonce dans plusieurs départements
 - Le titre doit être clair, sans insérer de mot clé
 - de mentionner dans le titre et la description de l'annonce un lien pointant vers un autre site internet
 - de déposer une annonce à caractère publicitaire, toute profession confondue
- Il est obligatoire :
 - de supprimer une annonce ancienne avant d'en insérer une nouvelle relative au même bien
 - de renseigner dans le formulaire de dépôt les champs obligatoires